ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Loire-Atlantique

Question écrite n° 57354

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur la suppression d'un poste de laboratoire a la rentree 1992 au lycee Monge, dans l'academie de Nantes. Ce lycee va connaitre a la prochaine rentree une augmentation de ses effectifs et du nombre de ses classes. Aussi, la suppression d'un poste va conduire a une desorganisation des seances de travaux pratiques et nuire ainsi a la qualite de l'enseignement. Cela va a l'encontre de l'esprit des programmes qui recommandent une approche la plus experimentale possible. Depuis 1988, aucun poste de personnel de laboratoire n'a ete cree dans l'academie, a cause de l'insuffisance de la dotation budgetaire globale attribuee au rectorat de l'academie de Nantes. Il convient que cette situation cesse. Elle lui demande donc s'il entend intervenir en prenant des mesures susceptibles d'eviter la suppression d'un poste de personnel de laboratoire a la rentree 1992 au lycee Monge.

Texte de la réponse

Reponse. - Un effort significatif a ete accompli, au plan national, en vue d'augmenter les effectifs de personnels de laboratoire : ainsi, le taux d'encadrement, qui etait en 1988 d'un agent pour 116 heures d'enseignement scientifique, est actuellement d'un agent pour 100 heures, soit une augmentation de 16 p 100. L'academie de Nantes a largement beneficie de ces mesures : entre 1988 et 1991, 12 emplois supplementaires, soit 5,3 p 100 des moyens nouveaux, ont ete attribues a cette academie, qui supporte 4,2 p 100 de la charge nationale mesuree en effectifs d'eleves. Conformement aux regles de deconcentration, il incombe aux recteurs d'assurer l'implantation des moyens qui leur sont globalement attribues, et de proceder, en fonction des priorites locales, a d'eventuelles mesures de redeploiement au sein de l'academie. C'est donc le recteur de l'academie de Nantes qu'il convient d'interroger sur la situation du lycee Monge et sur les decisions qu'il envisage de prendre a cet egard, dans le cadre de la dotation globale academique.

Données clés

Auteur : Mme Hubert •lisabeth
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57354
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale et culture
Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2012